

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 juillet 2022

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 160

présenté par  
M. Kamardine et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 6****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	+8 000 000	0	+8 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	-8 000 000	0	-8 000 000	0
Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte-tenu d'un coût de la vie supérieur outre-mer à la moyenne nationale, il est proposé de flécher 8 millions d'euros supplémentaires vers les crédits du programme « Inclusion sociale et protection des personnes ». Cela permettra d'augmenter la valeur nominale du « chèque alimentaire » outre-mer. Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».